

Monsieur
Guy Parmelin
Président de la Confédération
Chef du Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche
3000 Berne

Par email : afdl@seco.admin.ch

Genève, le 26 avril 2021

Consultation : Accord temporaire entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la mobilité des fournisseurs de services (AMFS)

Monsieur le Président de la Confédération,

En date du 17 février 2021, le Conseil fédéral a décidé de mener une consultation sur l'accord temporaire entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la mobilité des fournisseurs de services (AMFS).

Compte tenu de l'importance de cet accord pour l'économie dans son ensemble, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) tient à faire part de sa position sur le projet en consultation.

L'accord sur la mobilité des fournisseurs de services, conclu entre la Suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Royaume-Uni), règle l'admission et le séjour temporaire des fournisseurs de services tels que les conseillers d'entreprises, les experts informatiques ou encore les ingénieurs. Il contient en outre des dispositions concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles. L'accord est, dans un premier temps, limité à deux ans, les parties à l'accord pouvant convenir de le prolonger.

L'objectif de l'AMFS est de faciliter l'accès au marché sur une base réciproque, afin de combler une lacune qui découle de l'extinction, au 1er janvier 2021, de l'accord sur la libre circulation des personnes entre les deux pays. L'AMFS fait partie de la stratégie « Mind the gap » du Conseil fédéral, conçue dans l'optique du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE). Par le biais de cette stratégie, le Conseil fédéral souhaite garantir autant que possible les droits et les obligations réciproques qui lient la Suisse au Royaume-Uni après le Brexit, voire les étendre dans certains domaines.

En vertu de l'accord, la Suisse continue d'appliquer la procédure d'annonce connue du secteur économique pour les prestataires du Royaume-Uni qui fournissent un service en Suisse pendant une période n'excédant pas 90 jours par année civile. L'économie suisse peut ainsi continuer de faire appel à des entreprises du Royaume-Uni pour combler rapidement des besoins en services de courte durée.

Par ailleurs, l'AMFS garantit aux prestataires de services suisses l'accès aux marchés du Royaume-Uni dans de nombreux secteurs, sans examen préalable des besoins économiques et sans attestation de capacité linguistique, et ce pour une période de 12 mois sur deux années

civiles. Ces conditions sont nettement plus favorables que celles prévues par les accords conclus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce¹ (OMC) et permettent de maintenir, dans une large mesure, les conditions applicables jusqu'à fin 2020 sous l'égide de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Dans ce contexte, le présent accord vise en particulier à créer une sécurité juridique pour les personnes concernées et leurs entreprises, ce qui est expressément salué par la CCIG. Nous préconisons vivement de maintenir les liens économiques et sociaux étroits avec le Royaume-Uni en veillant à ce que l'accès au marché soit aussi libre que possible et en conservant les avantages de l'ALCP.

Sur le plan économique de la compétitivité et des emplois, la CCIG souscrit à l'objectif de maintenir autant que possible l'accès des prestataires de services entre la Suisse et le Royaume-Uni pour combler les lacunes consécutives à la sortie du Royaume-Uni de l'UE et à l'extinction de l'ALCP.

Nous soutenons une solution visant à préserver le plus possible les droits acquis dans le cadre de l'ALCP. Passer pour le 1^{er} janvier 2021 du régime en vigueur jusqu'ici à un régime d'Etat tiers aurait été en effet préjudiciable à certaines branches économiques et aurait pénalisé les prestataires de service suisses dans le Royaume-Uni avec des conséquences négatives pour la compétitivité de l'économie suisse et donc aussi les emplois. Nous saluons dès lors, avec l'AMFS, le fait que les prestataires de services suisses obtiennent un accès préférentiel aux marchés pour lesquels la Grande-Bretagne a pris des engagements.

Le Royaume-Uni est le quatrième plus important partenaire commercial de la Suisse, après l'UE, les États-Unis et la Chine. Au vu de l'importance des liens économiques entre ces deux pays, la CCIG ne peut que se réjouir qu'un tel accord provisoire ait pu être conclu et mis en œuvre rapidement, tout en posant les meilleures bases possibles pour un accord à long terme qui formalisera durablement les relations : les entreprises suisses doivent bénéficier de conditions d'accès au marché britannique au minimum équivalentes à celles des entreprises de l'UE pour pouvoir rester compétitives au Royaume-Uni.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces éléments, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, nos salutations distinguées.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



Vincent Subilia
Directeur général



Nathalie Hardyn
Directrice Département politique

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre économiques. La CCIG compte plus de 2 500 entreprises membres.

¹ Applicables en cas d'un « Brexit non réglementé ».